

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 50
Membres absents : 28
Procurations : 14

Date de convocation : 08/06/2023
Date de transmission : 26/06/2023
Date de mise en ligne : 27/06/2023

Séance du 14 juin 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 14 du
mois de juin, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. STRICH Vincent, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GIEGELMANN Hubert, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra (procuration à M. ZELLER Thomas), M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thuriannie (pouvoir à M. KASTLER André), Mme SFEIR Lola (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. JUCHS Bernard), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TSCHAMBER Yves, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

24^{ème} QUESTION

Approbation d'une convention triennale de coopération décentralisée entre Saint-Louis Agglomération, La commune urbaine d'Ambato-Boeny, la commune rurale d'Ambesisika, et le GESCOD (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement)

(DELIBERATION n°2023-106)

La coopération décentralisée regroupe l'ensemble des actions de coopération internationale entre des collectivités territoriales françaises et des autorités locales étrangères, dans le cadre de leurs compétences mutuelles et en vue d'atteindre un objectif commun. Cette coopération s'effectue plus particulièrement sur le mode de l'échange réciproque de savoir-faire et d'expériences.

Le Gescod et ses partenaires en Région Grand Est accompagnent depuis 2004 la Commune Urbaine malgache d'Ambato-Ambarimay, aujourd'hui scindée en deux communes distinctes, la commune urbaine d'Ambato-Boeny et la commune rurale d'Ambarimay.

A partir de 2012, ce soutien s'est principalement focalisé sur la gestion des déchets et des ordures ménagères grâce aux subventions annuelles apportées par la ville de Saint-Louis et au cofinancement du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. En 2020, un financement de l'Agence française de Développement (AFD) dans le cadre du dispositif FICOL (Facilité d'Investissement des Collectivités Territoriales) a été mobilisé afin de renforcer et étendre les actions déjà menées en matière de gestion de l'eau, de gestion des déchets et des finances locales. Le projet intitulé « Renforcement de l'Accès aux services de base dans les communes d'Ambato-Boeny et Ambesisika » - ASBAA a démarré en 2021.

Le projet, porté par la Ville de Saint-Louis, vise à améliorer les conditions de vie des populations des deux communes au travers d'un partenariat multi-acteurs. Les objectifs spécifiques sont :

- Amélioration de la situation sanitaire des populations, par un environnement assaini et un meilleur accès à l'eau potable ;
- Développement d'une vision stratégique sur les secteurs d'intervention et appropriation des enjeux et réalisations du projet par les partenaires de coopération.

Dans ce contexte, il a été jugé pertinent d'associer des acteurs du territoire ludovicien compétents sur les thématiques identifiées comme prioritaires pour le développement de la zone d'Ambato Boeny.

L'objectif de ce partenariat est donc de mobiliser l'appui de Saint-Louis Agglomération par l'intermédiaire de Gescod pour le soutien à la réalisation des actions de développement à Ambato Boeny et Ambesisika relatives notamment à l'accès à l'eau potable et à la gestion des déchets.

Un tel partenariat existait déjà entre le Gescod et l'ancien Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue et environs.

Ce dispositif d'accompagnement au niveau de Saint-Louis Agglomération prévoit une contribution financière annuelle à la réalisation des projets, à hauteur de 5 000 € (qui seront prélevés sur le budget eau) et la formulation de conseils techniques.

Un comité de pilotage et un comité technique seront mis en place pour suivre la démarche.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la mise en œuvre d'actions de coopération décentralisée entre Saint-Louis Agglomération, la commune urbaine d'Ambato-Boeny, la commune rurale d'Ambesisika et le GESCOD ;
- d'approuver le versement au GESCOD au titre du projet une subvention annuelle de 5 000 € qui sera inscrite pour 2023, 2024 et 2025 au budget annexe Eau ;
- d'approuver la convention cadre triennale ci-annexée ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 22 juin 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN